



**ADAP**

**ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT  
DES AIRES PROTÉGÉES**



# RAPPORT D'ACTIVITÉS



# SOMMAIRE

1. MOT DU COMITÉ p.5
2. L'ADAP À GENÈVE p.7
3. TANZANIE p.9
4. BURKINA FASO p.17
5. ÉTATS FINANCIERS p.27
6. REMERCIEMENTS p.33

2012

# LISTE DES MEMBRES

## DU COMITÉ 2011-2012

Approuvée lors de l'Assemblée Générale du 3.10.2011

Président

**Jean-Félix Savary**

24/09/1971

59 rue Louis-de-Savoie

1110 Morges

savary@adap.ch

+41 (0)79/345 73 19

Vice-président  
Responsable commission  
recherche de fonds

**Nicola Cantoreggi**

06/07/1970

ISE-UNIGE, rte de Drize 7

1227 Carouge

nicola@adap.ch

+41 (0)78/758 18 34

Responsable  
commission opération

**Yves Hausser**

27/12/1972

280, route de Jussy

1254 Jussy

hausser@adap.ch

+41 (0)22/320 13 36

Trésorier

**Ezra Ricci**

27/07/1975

8a, chemin des Clochettes

1206 Genève

ezra@adap.ch

+41 (0)22/347 14 07

Responsable  
communication

**Alejandro Jorand**

07/08/1974

14 bis, avenue du Cimetière

1213 Petit-Lancy

ajorand@adap.ch

+41 (0)22/320 35 73

Association pour le développement des Aires Protégées  
15 rue des Savoises, 1205 Genève  
(+41 22) 320 76 75  
info@adap.ch, CCP : 17-212756-1  
www.adap.ch

## L'ADAP

Fondée en 1997, l'ADAP est une ONG suisse basée à Genève. Fruit d'une réflexion critique sur les politiques de conservation de l'environnement et de gestion des ressources naturelles en Afrique, l'ADAP entend aider les communautés avec lesquelles elle travaille à faire de la protection de l'environnement un facteur de développement. L'ADAP est membre de la Fédération Genevoise de Coopération et collabore avec de nombreux acteurs publics.

# MOT DU COMITÉ

Chers membres,  
Chers partenaires,  
Chers amis,

En 2012, l'ADAP aura fêté ses 15 ans d'existence. En toutes discrétions cependant. Fidèle à son esprit d'engagement, l'ADAP était occupée ailleurs, sur le front, en appui aux projets qu'elle soutient. Ainsi, si nous avons manqué l'occasion d'un moment festif, nous n'avons pas perdu notre temps. Face aux difficultés rencontrées, l'ADAP a tenu le coup et ses actions portent ses fruits. Une évaluation externe de notre plus ancien projet, celui d'Inyonga, a confirmé, par ses conclusions élogieuses, la pertinence de notre approche, basée sur une répartition des pouvoirs, au niveau local, de la gestion des ressources naturelles. Avec le temps, les résultats s'accumulent. La reconnaissance de nos partenaires aussi. Grâce à cela, l'ADAP se tient prête à affronter les prochaines années.

Cependant, les nuages s'amoncellent. Le landerneau politique genevois a pris récemment pour cible la tradition humaniste et solidaire de soutien à la coopération. On parle de supprimer des pans entiers d'une tradition genevoise de solidarité nord-sud. La Fédération Genevoise de Coopération, interface entre ONG et pouvoirs publics, se retrouve en première ligne de ce combat. Grâce à elle, plusieurs associations comme l'ADAP ont pu grandir et se professionnaliser au cours de ces dernières années. La rigueur qu'elle déploie dans le suivi des projets garantit un niveau de qualité envié dans le reste du pays. Nous profitons de la remerciement pour les efforts consentis pour expliquer au monde politique le travail de nos associations.

Devons-nous y voir un effet de la crise de 2008?



Depuis cette date, il semble que l'heure ne soit pas au sentimentalisme. L'urgence financière a pris le pas sur l'urgence climatique. Sous nos latitudes, cela se traduit pour le moment par une re-orientation de nos politiques énergétiques (gaz de schistes, renvoi de la transition nucléaire, etc) et une priorité à la relance économique stricto sensu (au détriment de sa déclinaison à long terme : le développement durable). Les budgets de solidarité internationale, c'est vrai déjà limités, restent inchangés pour l'instant. Si ces changements sont critiquables d'un point de vue environnemental, on peut les comprendre dans une perspective politique. Il faut surtout se souvenir que dans nos sociétés, comme en Suisse par exemple, des mécanismes démocratiques existent et la population peut influencer sur ces choix. Il nous revient à tous d'agir en conséquence.

Mais sur le terrain des programmes de l'ADAP, que se passe-t-il ? Les mêmes dynamiques sont à l'œuvre. L'urgence financière reste la même, à une grosse différence près : les mécanismes de défense des droits des populations résidentes ne sont souvent, au mieux, qu'embryonnaires. Les acteurs qui se précipitent pour « piller » les dernières ressources inexploitées de la terre se bousculent. Le « land-grabing » en est le meilleur exemple. Par ce terme, on entend l'accaparement de terres arables par certains acteurs (souvent des multinationales mais aussi des pays), pour développer une agriculture intensive tournée vers les marchés internationaux. Ceci bien entendu au mépris des besoins des populations qui y vivent. La pression sur les matières premières pousse le secteur minier à trouver de nouvelles ressources à exploiter, là aussi sans égard pour les populations, jugées comme entité négligeable. L'ADAP

a malheureusement appris à connaître de près cette réalité (urnaïum à Selous et land-grabing à Inyonga).

Aujourd'hui, l'ADAP dispose d'une expertise utile, sur des questions fondamentales pour préserver les ressources de notre planète. Son approche, basée sur des dynamiques participatives locales, a démontré son efficacité pour trouver des compromis entre tous les acteurs et garantir la durabilité de nos ressources. Les mutations de la politique genevoise vont-elle emporter ce savoir accumulé ? Ce scénario du pire, nous ne saurions l'imaginer. Notre énergie sera, ces prochaines années encore, concentrée sur les projets, pour mobiliser les moyens nécessaires à la réussite des actions entreprises. Avec vous, membres, amis, partenaires, nous tous ensemble, nous devons continuer à œuvrer pour une prise de conscience élargie des enjeux environnementaux et sociaux actuels.

## Le comité de l'ADAP

# REJOINDRE L'ADAP

L'ADAP existe grâce au soutien de ses membres. Si vous souhaitez contribuer au développement de ses activités, rejoignez-nous en tant que membres et restez ainsi informés sur l'évolution de nos actions. Pour ce faire, n'attendez pas et remplissez de suite le formulaire d'adhésion qui se trouve sur notre site Internet !  
[www.adap.ch](http://www.adap.ch)

# L'ADAP À GENÈVE

## Quoi de neuf coté secrétariat ?

Comme lors des trois années précédentes, l'ADAP a pu compter sur un secrétariat fonctionnel à 100% tout au long de l'année 2012 pour effectuer le travail administratif dont dépend son bon fonctionnement et cela malgré ces faibles ressources. La présence permanente de l'un ou de plusieurs membres de son équipe au sein de ses locaux a en effet permis à l'ADAP d'assurer un suivi régulier des projets et d'être réactive face aux diverses sollicitations dont elle a été l'objet tout au long de l'année. Bien que le travail effectué par le secrétariat soit satisfaisant, les conditions de travail des membres qui le composent demeurent précaires puisqu'une seule personne parvient actuellement à se dégager un petit salaire.

## Lancement d'un projet d'échange entre des écoliers carougeois et burkinabès

Pour rappel, en 2011 l'ADAP avait reçu de la protection civile internationale (PCI) une soixantaine de coffrets d'artiste composés de crayons, de peinture et autres néocolors. Parallèlement, l'ADAP avait été très fière et heureuse d'apprendre que le programme AFAUDEB qu'elle développe dans l'est du Burkina Faso avait été choisi par la commission pour l'aide des pays en développement (APED) de la ville de Carouge pour devenir son projet phare. Ce choix s'était suivi d'un rapprochement entre les représentants de l'APED et de l'ADAP, et avait rapidement conduit à l'élaboration de nouvelles idées de collaboration. Parmi celles-ci, l'organisation d'un échange

entre des enfants du primaire de Carouge et de Fada N'Gourma au Burkina avait fait son chemin. L'idée alors avancée était de permettre aux élèves de chacune des écoles de pouvoir échanger leurs regards d'enfants sur leur vie quotidienne, leurs modes de vie, et leur environnement respectif et de le faire notamment au travers de dessins et d'échanges manuscrits.

Courant 2012, plusieurs rencontres ont été organisées entre un représentant de l'ADAP, un représentant de la ville de Carouge et des enseignants de l'école primaire du Val d'Arve afin de discuter du projet, de ses objectifs et des activités à mettre en place. La même discussion a ensuite eu lieu entre l'ADAP et l'AFAUDEB (son partenaire au Burkina) puis entre l'AFAUDEB, le directeur de l'école concernée au Burkina Faso et le représentant des parents d'élèves, afin de s'assurer qu'il existe bien une volonté conjointe de voir ce projet se développer et de la bonne concordance des objectifs et des activités souhaitées.

Ces différents échanges ont permis de finaliser le montage du projet et de le présenter officiellement à l'APED au mois de Novembre. Séduit par le projet, les membres de la commission ont une nouvelle fois fait confiance à l'ADAP en lui allouant le petit budget nécessaire à son lancement !

Démarré au mois de Décembre, le projet se déroulera au moins jusqu'au mois de Juin 2013. Se voulant à la fois instructif et ludique, le projet impliquera 45 élèves de deux classes de 6ème

primaire (9-10 ans) de l'école du Val d'Arve à Carouge et 45 élèves du CM1 (12-13 ans) répartis dans deux classes appartenant à l'école de Tanwalbougou au Burkina.

Passées les présentations d'usage (nom, prénom, âge,...) qui permettront d'établir la correspondance entre 2 élèves, il a été retenu qu'il serait intéressant que les enfants échangent sur un thème commun et cela à travers le dessin et la rédaction de compositions. Le thème qui a été retenu est celui des saisons. L'objectif est donc d'organiser plusieurs échanges durant l'année 2013 où les enfants décriraient la saison (pluvieuse et sèche au Burkina vs. hiver, printemps, été ou automne en Suisse) qu'ils vivent et que chacun explique à l'autre pourquoi il aime, ou pas, cette période de l'année.

Au final, l'ADAP espère que ces échanges permettront aux élèves des deux pays de développer leur côté créatif tout en apprenant les uns des autres. Le thème des saisons permettra, espérons-le, d'éveiller leur sensibilité à la nature et de susciter chez eux une certaine curiosité vis-à-vis de ce qui se passe loin de chez eux.

## Montage d'une exposition photos

Afin d'améliorer sa visibilité au nord et notamment en Suisse Romande, l'ADAP a obtenu de la Loterie Romande un financement pour mettre sur pied une exposition photographique itinérante. Basée sur des photos prises au cours de différentes missions en Tanzanie et au Burkina Faso, cette exposition aura pour sujet les relations hommes-nature et fera le lien avec le travail réalisé par l'ADAP sur le terrain. Si tout se passe bien,

cette exposition sera à découvrir à partir du mois de septembre 2013.

## Amélioration de la communication

La communication reste le point faible de l'ADAP! Malgré tous nos efforts, nos tentatives pour diffuser plus largement notre message se sont soldées par des résultats plus que mitigés. En effet, malgré une large distribution des nos plaquettes de présentation, peu de nouveaux membres ont rejoint l'ADAP en 2012 et notre travail reste largement méconnu du grand public. A cet effet, nous vous lançons ici un appel et nous nous remettons en partie à vous pour nous aider à trouver quelqu'un qui serait intéressé à s'occuper de la communication de l'ADAP de manière bénévole et poctuelle ou à travers un stage, certes non rémunéré, mais avec comme perspective un beau défi à relever. Si vous connaissez quelqu'un qui serait intéressé par cette mission, n'hésitez donc pas à lui parler de l'ADAP et de lui transmettre nos contacts !

## SOUTENIR L'ADAP

- Soutenir financièrement l'ADAP à travers un don CCP : 17-212756-1
- Soutenir matériellement l'ADAP, par des dons de matériel de bureau ou des équipements.
- Participer à nos voyages écotouristiques, dont les bénéfices reviennent aux populations locales.

# TANZANIE



## 1. INYONGA

OBJECTIFS

p.10

ACTIVITÉS

p.12

LE SUIVI FAUNISTIQUE

p.14

# OBJECTIFS

## PROJET DE GESTION COMMUNAUTAIRE DES RESSOURCES NATURELLES À INYONGA

La division d'Inyonga se trouve dans le district récemment formé de Mlele, qui lui-même fait partie de la nouvelle région de Katavi, dans l'ouest de la Tanzanie.

Largement dépendantes de l'exploitation des ressources naturelles se trouvant sur leurs terres, les communautés des 13 villages soutenus par le projet ont vu passer sous gestion gouvernementale exclusive la majeure partie des terres sur lesquelles elles pratiquaient leurs activités traditionnelles.

Au cours de ces 30 dernières années, la politique conduite par le gouvernement tanzanien en matière de valorisation des ressources naturelles a ainsi peu à peu soustrait, par classements successifs en territoires de conservation, d'importantes portions des territoires d'usage communautaire.

Les décisions prises par le gouvernement ont

ainsi conduit à une situation, où, sur les 10'000 km<sup>2</sup> de la division d'Inyonga, il ne reste aujourd'hui plus que 620 km<sup>2</sup> de terre sous gestion villageoise.

Bien que d'après la législation, les activités traditionnelles des communautés villageoises auraient dû pouvoir se poursuivre dans certains des espaces classés, les acteurs contrôlant, de facto, ces zones ont souvent nié ces droits et exclu de force les acteurs villageois, ne respectant ainsi pas la situation de jure.

Ce déséquilibre a conduit à une situation de prédation accrue et de conflit permanent entre les divers acteurs que l'ADAP a partiellement contribué à résoudre ces dernières années en instaurant des mécanismes de gestion communautaire des ressources naturelles et en soutenant le développement de nouvelles activités économiques durables.





Le projet a en effet rendu possible qu'une surface de 900 km<sup>2</sup>, jusque là classée en réserve forestière, soit remise en gestion aux communautés locales par le gouvernement tanzanien sous forme de zone apicole. Ce type d'aire protégée du patrimoine communautaire permet ainsi d'assurer la participation des communautés à la gestion de la zone et surtout de générer des revenus au niveau local issus de l'exploitation légale des ressources, tout en contribuant au maintien de l'écosystème et des ressources.

Outre l'apiculture, qui était déjà pratiqué traditionnellement par environ 20% de la population, des activités comme l'agroforesterie, l'écotourisme ou la transformation de produits forestiers ont été identifiées et reconnues par les communautés locales comme des activités économiques alternatives et durables et sont donc soutenues par le projet.

Le projet vise finalement à diminuer les conflits liés à l'utilisation de la terre en effectuant un travail de sécurisation foncière, à travers la mise en place de plans de gestion des terres villageoises et en attribuant des titres de propriétés aux habitants des différents villages concernés.



# ACTIVITÉS RÉALISÉES EN 2012

## Gestion des terres villageoises

Dans le but de diminuer les conflits liés à l'utilisation des terres et de renforcer le droit foncier des populations villageoises, les activités conduites dans le cadre du projet ont permis:

- La démarcation et l'enregistrement de 100 parcelles agricoles individuelles.
- La mise en place des nouveaux plans de gestion détaillés des 12 villages.
- La formation des 84 membres (7 par village) constituant les tribunaux villageois.
- La validation des réglementations villageoises par le District pour 4 villages.
- La mise en place des procédures permettant l'ouverture officielle des Land Registries.
- La réparation de 35 puits dans les villages.

## Gestion de la zone apicole

Afin d'améliorer la gestion des ressources naturelles au sein de la zone apicole, les activités suivantes ont été réalisées:

- La conduite de 17 patrouilles de surveillance (x7 jours) permettant l'arrestation de 4 braconnier, la saisie de plus de 300 planches de bois découpées et une dizaine de scies.
- L'organisation d'une formation de 5 jours sur la gestion forestière et apicole pour 12 personnes.
- La participation de 30 éco-gardes villageois à 30 jours de formation et d'entraînement aux techniques de surveillances et de contrôle.
- La mise en place des pièges photos à l'aide de GPS permettant l'augmentation du nombre d'espèces répertoriées à 52, dont le lion, le léopard, le buffle et l'éléphant.
- L'organisation de 6 meetings rassemblant 180 villageois afin de les informer des bonnes pratiques en vigueur au sein de la zone apicole.



## Renforcement des capacités des populations

Le renforcement des capacités de nos partenaires est une composante importante du projet afin de les aider à gagner en autonomie. Pour ce faire les formations suivantes ont été données à nos partenaires :

- Une formation continue en matière de gestion administrative, de gestion financière et de communication a été donnée au manager d'Inyonga Beekeepers Association (IBA).
- Une formation spécialisée de 5 jours en gestion du patrimoine collectif a été donnée aux membres du comité d'IBA.
- Une formation en comptabilité et en gestion institutionnelle de 10 jours a été donnée aux membres du comité d'IEA.
- La formation de 75 éleveurs à la gestion des pâturages et la mise en place d'une parcelle de démonstration de 4000m<sup>2</sup>.
- La formation de 48 leaders villageois à la gestion des ressources naturelles.

## Appui aux diverses activités économiques

Bien que l'apiculture soit l'activité la plus développée, d'autres activités comme l'écotourisme, la fabrication de savons où l'agroforesterie sont développées dans le cadre du projet. Voici quelques résultats :

- Récolte en vente d'environ 60t de miel pour un revenu avoisinant les 100'00CHF.
- Participation d'IBA et des groupements de femmes à 2 foires commerciales.
- Organisation et conduite de 2 voyages de 7 jours pour 4 et 7 touristes par IEA.
- Entretien de 200 manguiers.
- Fabrication et vente de 400 savons par les femmes.



## ZOOM SUR LE SUIVI FAUNISTIQUE

### MISE EN PLACE D'UN SUIVI À LONG TERME DE LA FAUNE PRÉSENTE DANS LA ZONE APICOLE : UNE COLLABORATION ENTRE L'ADAP ET LA FILIÈRE GESTION DE LA NATURE DE LA HAUTE ECOLE DU PAYSAGE, D'INGÉNIERIE ET D'ARCHITECTURE DE GENÈVE

Conscients de la nécessité de mettre sur pied un suivi écologique de la Zone Apicole de Mlele, gérée conjointement par Inyonga Beekeepers Association (IBA) et le District de Mlele, l'ADAP a développé depuis 2007 une collaboration avec la filière Gestion de la Nature de la Haute Ecole du Paysage, d'Ingénierie et d'Architecture (hepia) de Genève, visant à mettre sur pied un système de suivi avec les exigences suivantes :

- Que le système soit suffisamment simple pour être mis en œuvre à long terme par les éco-gardes villageois (Village Game Scouts) dont la plupart ne sont que faiblement lettrés.
- Que le système soit scientifiquement suffisamment solide pour permettre de détecter des changements à l'échelle de l'écosystème.
- Que le système ne coûte pas trop cher et qu'il

ne soit pas technologiquement trop compliqué à gérer.

Sur cette base, différents travaux d'étudiants de hepia ont été réalisés sur le terrain en Tanzanie de 2007 à 2012. Ils visaient dans un premier temps à tester et comparer des méthodes (S. Juget, 2008, E. Vimercati, 2009), pour ensuite sélectionner et mettre en œuvre de manière rigoureuse des suivis réguliers (Prof. C. Fischer, 2010, B. Roessinger, 2011, et S. Mermod, 2012).

Suite aux premiers travaux de recherche, deux méthodes se sont dégagées comme les plus intéressantes. Il s'agit en premier lieu de l'utilisation de pièges photographiques, et en second lieu de la conduite de transect de comptage en véhicule, de jour et de nuit. Ce sont donc ces deux méthodes qui ont été retenues pour





être mises en œuvre de manière régulière. Ce sont également ces deux méthodes qui ont été enseignées aux écocardes villageois lors de plusieurs sessions de formation données en 2008, 2009, 2010, 2013).

Les résultats de ce suivi ont permis de démontrer la richesse faunistique en grands et moyens mammifères de la Zone Apicole. A ce jour, ce sont 52 espèces qui ont été identifiées par les différentes méthodes, avec la présence de 5 espèces inscrites sur la liste rouge de l'Union Mondiale pour la Nature (UICN), le lycaon, l'éléphant, le lion, le léopard et l'hippopotame (ce dernier n'est pas résident à l'année). Cette diversité en espèces est aussi élevée que celle des parcs nationaux de Mahale ou de Katavi. La zone héberge une importante cohorte de carnivores (18

espèces du lion aux mangoustes en passant par le serval et le ratel, pour n'en citer que quelques unes), indicateur de la bonne santé de l'écosystème. La plupart des grands ongulés de ce type d'écosystème sont également présents à l'image du buffle, du bubale, du damalisque, du zèbre, ou encore du grand koudou et de l'hippopotame (liste non exhaustive !). La répétition des suivis a permis de mieux comprendre la distribution spatiale des espèces au sein de la zone.

Enfin, ce suivi a permis de confirmer les informations relatives au braconnage intensif de l'éléphant qui a pratiquement disparu de la zone. Des images de braconniers, dont une démontrant l'utilisation d'armes de guerre pour le braconnage, ont été capturées en 2009, 2010, 2012 et 2013.



Les résultats très intéressants collectés dans la Zone Apicole de Mlele ont mené à comparer pour la première fois la richesse spécifique de cette zone avec celle de la Game Reserve de Rukwa voisine, gérée, elle, par le gouvernement Tanzanien via sa Wildlife Division. Hormis pour l'éléphant qui demeure présent à Rukwa alors qu'il semble disparaître à Mlele, tant la richesse spécifique, que l'abondance relative, estimée par les fréquences de capture des espèces, sont assez similaires dans les deux zones. Ces éléments sont de bons indicateurs de l'efficacité du travail des écogardes villageois de IBA – ils patrouillent 10 à 15 jours par mois, 12 mois par année pour assurer une surveillance de cette zone de 850 km<sup>2</sup>.

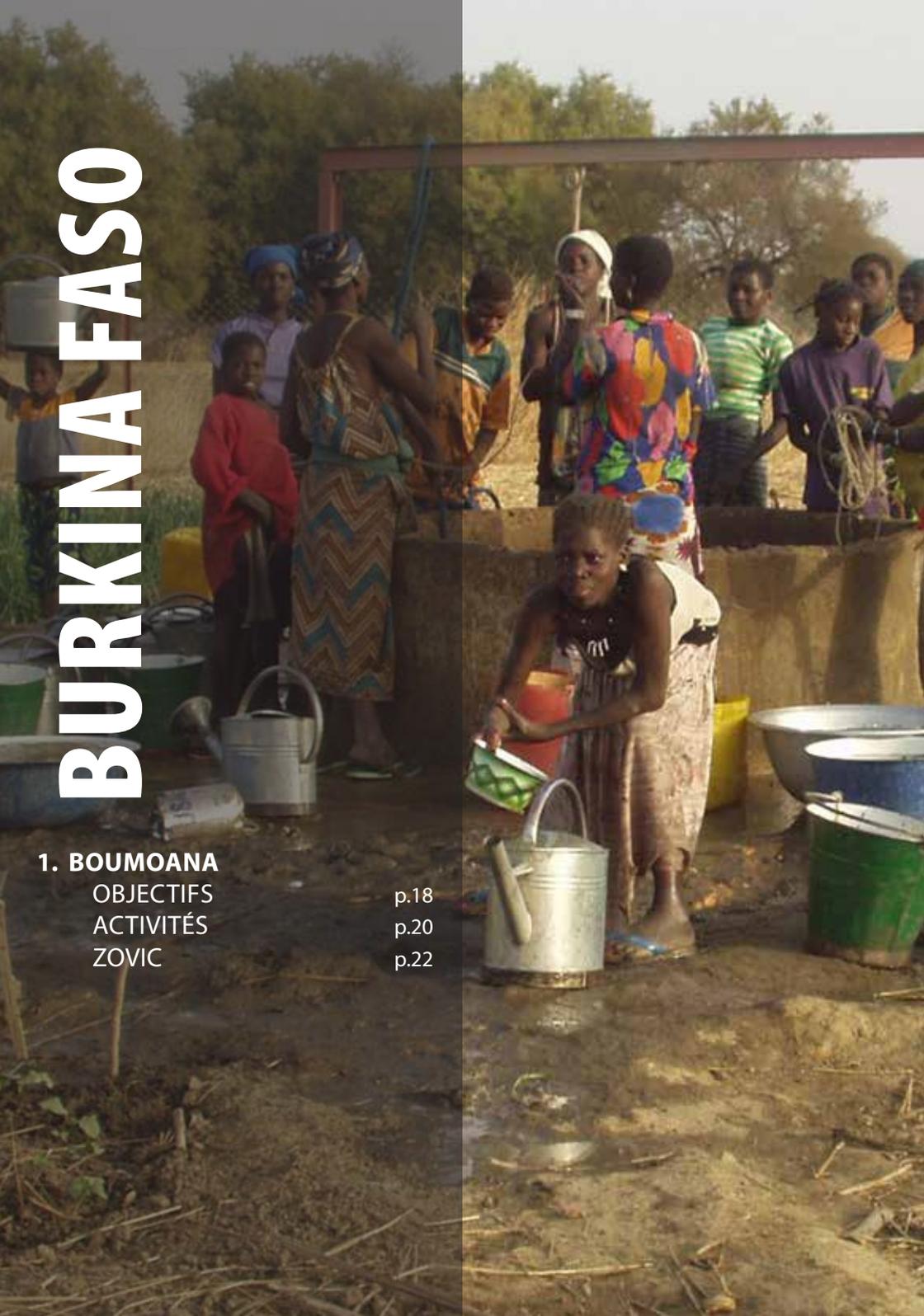
Par ailleurs, Mlele est l'une des seules zones communautaire de Tanzanie à assurer un suivi aussi régulier et rigoureux de ses populations faunistiques. A titre d'exemple, la faune de Mlele est aujourd'hui mieux connue que celle du parc national de Katavi ou de la Game Reserve de Rukwa, où aucun suivi n'est réalisé depuis plusieurs années. Toutes les informations collectées sont par ailleurs transmises à l'Institut de recherche sur la faune sauvage Tanzanien (TAWIRI), et valorisées par la publication d'articles scientifiques dans des revues spécialisées.

Face à ces résultats très intéressants, l'ADAP et la filière Gestion de la Nature de hepia entendent poursuivre leur collaboration et assurer ainsi la mise en place d'un système fiable, durable, et qui pourra à terme non seulement être mis en œuvre par les écogardes villageois – ce qui est déjà le cas – mais dont le traitement des données pourra également être effectué sur place de manière autonome à long terme. Pour y parvenir, il paraît impératif pour l'ADAP de poursuivre l'appui initié et de développer de plus importants partenariats de recherche avec des institutions Tanzaniennes comme Sokoine University of Agriculture ou l'Institut national de recherche sur la faune sauvage.

Dans le futur, il est prévu que le suivi soit étendu à d'autres groupes d'espèces animales (oiseaux, reptiles et amphibiens, petits mammifères), mais également à l'évolution de l'habitat et que des comparaisons soient réalisées avec d'autres sites.



# BURKINA FASO



## 1. BOUMOANA

OBJECTIFS

ACTIVITÉS

ZOVIC

p.18

p.20

p.22

# OBJECTIFS

## PROJET FAUNE ET DÉVELOPPEMENT DANS LES PÉRIPHÉRIES DES RÉSERVES DE FAUNE DE PAMA ET ARLY

Le projet Faune et développement de Boumoana (FAUDEB) initié par l'ADAP en 2004 sur 2 communes a connu une extension de son aire d'intervention en 2012 et couvre désormais 5 communes adjacentes aux parcs nationaux et réserve de faune présentes dans l'est du pays. Le projet a ainsi été rebaptisé « Faune et développement dans les périphéries des réserves de faune de Pama et d'Arly ». Avec cette extension, ce sont près d'une centaine de villages et hameaux de culture abritant une population de 200'000 personnes environ qui bénéficient directement ou indirectement du projet. Situé dans l'est du pays, le projet intervient dans la périphérie du plus grand continuum de réserves naturelles

d'Afrique de l'Ouest, le complexe transfrontalier WAPO (Parcs W-Arly-Pendjari-Oti Kéran) à cheval entre le Burkina Faso, le Niger, le Bénin et le Togo (près de 5 millions d'ha). La zone est spécifique non seulement par l'importance de ses ressources naturelles (forêt et faune), mais aussi par les initiatives originales de cogestion de ces ressources impliquant fortement les communautés locales. Les principales initiatives de développement sont orientées vers l'exploitation des ressources suivantes : laiterie, apiculture, maraîchage, élevage, tannerie, ect.



Depuis plusieurs années, la région fait toutefois face au développement de pratiques agro-pastorales menaçantes pour ces ressources comme le coton ou la transhumance pour les grands troupeaux venant du nord.

Pour les populations, les effets négatifs de ces contraintes se traduisent par la disparition d'espèces naturelles nécessaires pour la médecine traditionnelle, la sécurité alimentaire et l'accès à des revenus. Ils se manifestent aussi par un climat de forte tension et des conflits souvent violents dans le partage des terres agricoles, des pâturages et du gibier. Le fait que la région détienne le plus faible taux de scolarisation du pays constitue également une contrainte pour

son développement socio-économique.

Sollicitée par les groupements villageois locaux, l'ADAP est intervenue avec pour objectif majeur de les aider à obtenir la place qui leur revient dans la gestion des ressources naturelles et le partage des retombées financières que celles-ci génèrent. Pour cela, le projet vise à soutenir la mise en place, la protection et la valorisation des zones villageoises d'intérêt cynégétique, à développer les compétences juridiques, techniques et organisationnelles des populations locales ainsi qu'à augmenter et à diversifier les revenus tirés de l'exploitation durable des ressources naturelles.



# ACTIVITÉS RÉALISÉES EN 2012

Mise en place de zones villageoises d'intérêt cynégétique (ZOVIC)

La mise en place de ZOVIC permet aux populations locales d'être directement impliquées dans la gestion des ressources naturelles qui se trouvent sur leur territoire. Dans cette optique, le projet a permis de réaliser les activités suivantes:

- Reconnaissance officielle de 4 nouvelles Zovic (10 au total).
- Réalisation de feu précoces dans 8 Zovic.
- Installation des panneaux signalétiques dans 5 Zovic.
- Ouverture d'une nouvelle piste périmétrale et entretien des 5 pistes déjà existantes.
- Création d'une nouvelle retenue d'eau.
  - Poursuite du suivi écologique (plus de 11'000 observations) et des patrouilles de surveillance dans les 4 ZOVIC les plus anciennes.

Augmentation et diversification des revenus

Outre la promotion d'une filière de produits forestiers, le projet soutient également des activités telles que le maraîchage, le micro crédit ou l'écotourisme:

### Produits Forestiers Non Ligneux :

- 729 kg de beurre de karité ont été produites puis écoulées (6.3t en 2011).
- 1'152 litres d'huiles de Balanite, Baobab et Neem ont été vendus (550l en 2011).
- 7.2t de miel ont été vendues (3.2t en 2011).
- 25 groupements ont bénéficié de nouveaux équipements pour développer leurs activités.

### Maraîchage :

- 6.25t (9.81t en 2011) d'oignons ont été produites.
- Du riz, du maïs, du gombo et des oseille ont été plantés.

### Micro crédit :

- 111 personnes ont pu bénéficier d'un crédit pour un montant total de 8'000'000FCFA.
- 100% des montants crédités ont été remboursés et augmentation du capital de 960'000CFA grâce au taux de crédit.

### Ecotourisme :

- Réalisation d'une étude sur les potentialités éco-touristiques de la région.



## Renforcement des capacités des populations

Volet important du projet, le renforcement des capacités locales s'est réalisé à travers la conduite de diverses activités qui ont autant bénéficié à des groupements féminins et masculins qu'aux comités villageois :

- 26 personnes ont participé à un voyage d'échange à Ouahigouya visant à renseigner les groupements PFNL sur le mode de fonctionnement d'une coopérative.
- Création de 4 nouveaux groupements de producteurs PFNL.
- 60 personnes ont reçu une formation en technique de lutte anti-braconnage et suivi écologique.
- 28 personnes ont bénéficié d'une formation en gestion des ressources naturelles.
- 35 conseillers municipaux ont été formés sur la méthodologie de création et de gestion ds Zovic.
- Des formations techniques en matière de fabrication d'huile végétale et de savons ont été données à 16 groupements.
- 705 personnes ont suivi l'un des deux programmes d'alphabétisation offert par le projet et 584 personnes ont été admises au niveau supérieur.

## Restauration du couvert végétal et construction de puits

La restauration du couvert végétal est une activité importante puisqu'elle représente à la fois un intérêt écologique et économique pour les populations. Durant cette année, les activités suivantes ont été conduites :

- Production de 52'479 plants répartis en 15 espèces locales et fruitières.
- Réalisation d'un forage en eau potable dans le village de Boumoana bénéficiant directement à plus de 500 personnes.



# ZOOM SUR LA GESTION DES ZONES VILLAGEOISES D'INTÉRÊT CYNÉGÉTIQUE

## L'APPROCHE PAR LES CONVENTIONS LOCALES FORMALISÉES

### INTRODUCTION

Les zones villageoises d'intérêt cynégétique (Zovic) sont des forêts communautaires destinées à la conservation et la valorisation par et pour les populations locales des potentialités en animaux sauvages et en ressources forestières des terroirs villageois. L'expérience est mise en œuvre principalement dans la région de l'Est du Burkina Faso. Elle constitue l'une des initiatives les plus originales en matière de gestion de la faune en Afrique de l'Ouest. Ces aires protégées communautaires sont créées et protégées par les communautés auxquelles elles appartiennent et valorisées sous leur contrôle et pour le développement local. Pour autant, pour être sécurisées et remplir véritablement leur fonction de préservation de la nature et de contribution au développement local, ces forêts doivent satisfaire deux conditions essentielles : avoir à la fois l'acceptation sociale au sein de la population et la reconnaissance juridique des administrations

compétentes. La démarche adoptée pour se faire est très prometteuse et bénéficie, de ce fait, du soutien du projet ADAP/AFAUDEB. Elle consiste en la mise en place de ce qu'on pourrait appeler des « conventions locales formalisées ». Nous en proposons ici une présentation à travers les 5 points suivants : 1) Contexte et fondement de la démarche, 2) Types de ressources et acteurs concernés, 3) Processus d'élaboration et d'adoption des conventions locales formalisées, 4) Originalités et limites de l'approche, 5) Résultats atteints.

### 1. CONTEXTE ET FONDEMENT DE LA DÉMARCHÉ

Le contexte de l'Est burkinabè est celui d'une déforestation au rythme préoccupant sous l'effet conjugué de l'augmentation des populations humaines et du bétail et l'expansion de l'agriculture de rente, notamment le coton. Les seuls espaces sécurisés sont, de plus en plus, les aires protégées nationales et communautaires telles



que les Zovic. Pourtant ces populations rurales comptent sur ces ressources forestières et fauniques pour leur alimentation (produits de la cueillette et de la chasse), leur santé (médecine traditionnelle), leurs traditions (rites, éducation), leurs revenus (transformation de produits forestiers non ligneux), etc.

Le contexte est aussi celui d'une décentralisation naissante (2006) dans laquelle le transfert des compétences de l'Etat vers les communes n'est pas encore effectif bien que proclamer par la loi. Contrairement aux secteurs de l'éducation et de la santé, le domaine des ressources naturelles n'est pas encore formellement transféré. Le pouvoir des collectivités reste limité en la matière et la couverture ou l'accord de l'Etat reste requis pour les actes de police forestière et de transactions financières en cas de valorisation commerciale des ressources naturelles.

Cette double caractéristique du contexte (déforestation et décentralisation inachevée) explique

la décision souveraine et l'engagement de nombreuses communautés à délimiter et protéger leurs forêts mais aussi la longueur et le coût du processus d'enregistrement de ces forêts de même que les difficultés actuelles de leur protection et valorisation.

La démarche s'inscrit dans l'esprit de la gestion à base communautaire des ressources naturelles dans un contexte de décentralisation. Il se fonde sur la nécessité d'inclure toutes les catégories d'acteurs intéressés par les ressources en jeu : inclusion dans les efforts de protection et inclusion dans le partage des retombées générées par les ressources ainsi protégées. Il est recherché à la fois l'équité dans le partage des revenus et l'efficacité à travers leur effet incitatif et leur contribution à l'amélioration de la situation économique des populations concernées.



## 2. TYPES DE RESSOURCES ET D'ACTEURS CONCERNÉS

Les principales ressources dont regorgent les Zovic sont la terre, la flore, la faune, l'eau. L'identification des acteurs intéressés par ces forêts communautaires que sont les Zovic découle de l'énumération ci-dessus des ressources convoitées : agriculteurs pour les terres et la paille (pour les constructions), pasteurs pour le pâturage et l'eau, chasseurs locaux et touristes pour la faune (oiseaux, antilopes, phacochères, éléphants...), femmes pour les produits forestiers non ligneux (noix de karité, balanites, baobab, gomme arabique...) et le bois (pour la chauffe ou la vente), les tradipraticiens pour les plantes médicinales, les opérateurs de tourisme pour le tourisme de chasse et l'écotourisme, etc. Pour les autorités coutumières, les Zovic représentent aussi leur territoire et, parfois, le sanctuaire de leurs sites sacrés.

Le processus de constitution d'une ZOVIC doit prendre en compte toutes ces catégories d'acteurs ainsi que leur diversité, leurs conflits d'intérêts et leurs alliances antérieurs, etc. La portée des succès engrangés dans un tel processus s'apprécie au regard de cette complexité.

## 3. LE PROCESSUS D'ÉLABORATION ET D'ADOP-TION D'UNE CONVENTION LOCALE FORMALISÉE

Le processus est itératif, marqué par des va et vient entre les différents niveaux de décision à la recherche du consensus et de l'inclusion le plus large possible des parties prenantes. La démarche s'adapte au contexte de chaque Zovic, selon que celle-ci concerne un seul ou plusieurs villages, que la commune procède par un ou deux sessions pour délibérer sur la création et les modalités de gestion, qu'il y ait plus ou moins de résistance au sein de la population, etc. Le modèle étant nouveau pour certains acteurs clé (conseillers municipaux nouvellement élus, agents de l'Etat nouvellement affectés...), le temps de la sensibilisation et de l'information pour rassurer tout le monde peut être plus ou moins long d'une commune à l'autre. Le rôle de l'AFAUDEB, grâce au projet ADAP/AFAUDEB, est celui de la médiation pour le dialogue entre acteurs, l'information et la sensibilisation, la formation et le financement des rencontres, etc. L'accomplissement du processus complet d'élaboration et d'adoption d'une convention locale formalisée consacre la constitution en bonne et due forme d'une Zovic. On peut le décliner en sept étapes : 1. Emergence de l'idée de création d'une ZOVIC au niveau villageois; 2. Concerta-



tion interne au village; 3. Demande de soutien aux intervenants extérieurs; 4. Proposition à la commune; 5. Adoption du PV enterinant la délimitation et les modalités de gestion de la ZOVIC en Assemblée Générale de village; 6. Tenue de la session du conseil municipal et création de l'arrêté municipal sur la base du PV; 7. Obtention du Visa du Trésor Public permettant la redistribution des recettes au niveau villageois.

#### 4. ORIGINALITES ET LIMITES DU MODELE

La plus grande force des conventions locales formalisées comme instrument de gestion des Zovic vient de son approche ascendante. La décision de création de la Zovic est prise de façon libre par la population. Certes, le consensus n'est jamais total, les restrictions des droits d'usage qu'implique le statut de Zovic du site n'étant pas acceptées de tous, le plus souvent des pasteurs. Néanmoins, la décision est adoptée en assemblée générale et les efforts sont faits pour prendre en considération les préoccupations qui peuvent l'être. En plus d'être à l'origine de l'initiative, les populations sont au centre de tout le processus et de l'application des règles adoptées. C'est elles qui, à travers les comités villageois de surveillance, effectuent les sorties pour veiller à l'observation des règles, avec l'appui du

service forestier quand cela s'avère nécessaire (transaction d'une infraction par exemple). Un autre atout de la démarche est son caractère totalement inclusif de par l'implication de toutes les catégories d'acteurs intéressés, y compris des partenaires potentiels. Enfin, le modèle repose sur une approche intégrée qui concilie objectifs de participation au développement local et de conservation des ressources naturelles dans une perspective d'autofinancement de ces aires protégées communautaires que constituent les Zovic.

En revanche, la principale limite des conventions locales formalisées est son coût financier, sa lourdeur et son exigence en compétences techniques et juridiques. Toutes les initiatives de conventions locales formalisées, c'est-à-dire de création de Zovic, rencontrent la résistance d'une partie des usagers des ressources du site désormais protégé. Cela allonge le temps de la concertation. Les rencontres pour l'élaboration et l'adoption de la convention coûtent en frais de déplacement des acteurs et des comités de villageois de surveillance et des services forestiers dans leurs activités de surveillance des Zovic. Des fonds sont nécessaires pour le financement de ces activités, avant qu'elles commencent à générer des recettes et que la mise en œuvre



de la convention vienne contribuer à améliorer la gestion des recettes d'exploitation de la Zovic (tourisme et éventuelles autres formes de valorisation à développer).

Beaucoup de groupements villageois chargés de la gestion des Zovic étant composés en majorité d'analphabètes, il se pose la difficulté de l'appropriation des activités, notamment l'accès à l'information relative à l'évolution des législations sur les ressources, le contrôle des mouvements financiers concernant les recettes d'exploitation, l'initiation de nouvelles formes de valorisation, etc. D'où l'importance des actions de renforcement des compétences juridiques, techniques et organisationnelles des populations.

#### 5. RESULTATS ATTEINTS

Sur les 25 Zovics identifiées par l'AFAUDEB pour son appui à l'échelle de l'ensemble de la région de l'Est (sur le total de 63 que compte la région), 17 bénéficient directement du projet ADAP/AFAUDEB. Parmi elles, 5 Zovics sont déjà formellement enregistrées et légalement reconnues, 11 sont dans le processus d'élaboration des conventions locales formalisées et une a vu son processus de classement suspendu en raison de la persistance de résistances au sein de la population.



# ÉTATS FINANCIERS DE L'ADAP

**Depuis 2010, les états financiers de l'ADAP sont présentés selon les normes Swiss GAAP RPC 21, développées spécialement pour l'établissement des comptes des organisations sociales d'utilité publique à but non lucratif.**

Les états financiers de l'ADAP offrent ainsi une image fidèle et sont comparables à ceux d'autres organismes d'utilité publique, notamment ceux qui, comme l'ADAP, sont membres de la Fédération Genevoise de Coopération. Les états financiers de l'ADAP sont en outre révisés par la Fiduciaire Chavaz & Keller, qui effectue un rapport de révision accessible sur le site internet [www.adap.ch](http://www.adap.ch). Ci-après, vous trouverez la synthèse des états financiers de l'ADAP.

Comme vous pourrez le constater en parcourant ces tableaux, l'ADAP a effectué près de Frs 386'000.- de dépenses pour ses différents projets, dédiant ainsi près de 85% de ses revenus pour mener des actions sur le terrain.

Le fonctionnement de l'ADAP à Genève est assuré en grande partie grâce au travail bénévole de ses membres, estimé à Frs 210'000.- (4'200 heures de travail qualifié). De ce fait, les coûts de

# EXERCICE 2012

## BILAN

### ACTIFS

|  | Au 31.12.2012          | Au 31.12.2011          |
|--|------------------------|------------------------|
| <b>Actifs circulants</b>               |                        |                        |
| Caisse                                 | 12.90                  | 323.80                 |
| CCP                                    | 1'499.82               | 2'746.30               |
| CCP projet Inyonga – Tanzanie          | 2'140.58               | 11'158.51              |
| CCP projet Selous – Tanzanie           | 37'565.22              | 16'574.27              |
| CCP projet AFAUDEB – Burkina Faso      | 72'177.20              | 60'310.30              |
| CCP projet d'information Forum Burkina | 34'647.57              | 7'839.97               |
| CCP Deposito                           | 118.40                 | 50'074.15              |
| Banque BAS/C. Placement                | 364.22                 | 2'028.82               |
| Actifs transitoires                    | 2'667.17               | 2'696.00               |
| Total actifs circulants                | 151'193.08             | 153'752.12             |
| <b>Actifs immobilisés</b>              |                        |                        |
| Banque BAS/Dép. gar. loyer             | 1'687.02               | 1'684.92               |
| Matériel de campement                  | 0.00                   | 202.40                 |
| Matériel informatique                  | 0.00                   | 299.66                 |
| Total actifs immobilisés               | 1'687.02               | 2'186.98               |
| <b>TOTAL DES ACTIFS</b>                | <b>SFr. 152'880.10</b> | <b>SFr. 155'939.10</b> |

### PASSIFS

|   | Au 31.12.2012          | Au 31.12.2011          |
|---|------------------------|------------------------|
| <b>Fonds étrangers</b>                  |                        |                        |
| <i>Passifs transitoires</i>             |                        |                        |
| Charges à payer                         | 132.05                 | 528.30                 |
| Participation financière FGC 2011       | 3'838.00               | 3'939.00               |
| Provision pour révision des comptes RPC | 3'000.00               | 3'000.00               |
| Total fonds étrangers                   | 6'970.05               | 7'467.30               |
| <i>Fonds affectés</i>                   |                        |                        |
| Projet Inyonga – Tanzanie 11-01         | -495.42                | 33'894.41              |
| Projet Inyonga – Tanzanie 12-14         | 2'272.50               | 0.00                   |
| Projet Selous – Tanzanie 10-20          | 7'997.82               | 16'429.82              |
| Projet AFAUDEB – Burkina Faso 10-21     | 527.00                 | 60'246.00              |
| Projet AFAUDEB – Burkina Faso 12-32     | 71'300.00              | 0.00                   |
| Projet Loterie Romande                  | 29'481.60              | 0.00                   |
| Projet écoles                           | 5'576.00               | 0.00                   |
| Projet d'information Forum Burkina      | 28'626.00              | 34'380.00              |
| Total fonds affectés                    | 145'285.50             | 144'950.23             |
| <b>Fonds propres</b>                    |                        |                        |
| Résultat reporté                        | -13'431.56             | -1'576.93              |
| Capitaux propres                        | 16'953.13              | 18'530.06              |
| Résultat de l'exercice                  | -2'897.02              | -13'431.56             |
| Total fonds propres                     | 624.55                 | 3'521.57               |
| <b>TOTAL DU PASSIF</b>                  | <b>SFr. 152'880.10</b> | <b>SFr. 155'939.10</b> |

# COMPTE DE RÉSULTAT

## PRODUITS

|  | Au 31.12.2012 | Au 31.12.2011 |
|--|---------------|---------------|
| <b>Produits de fonds affectés</b>            |               |               |
| Financement FGC Inyonga – Tanzanie 11-01     | 31'174.83     | 147'467.15    |
| Financement FGC Inyonga – Tanzanie 12-14     | 158'890.00    | 0.00          |
| Financement FGC Selous – Tanzanie 10-20      | 8'432.00      | 79'258.00     |
| Financement FGC AFAUDEB – Burkina Faso 10-21 | 90'004.00     | 160'006.00    |
| Financement FGC AFAUDEB – Burkina Faso 12-32 | 80'004.00     | 0.00          |
| Financement Loterie Romande                  | 11'663.40     | 0.00          |
| Financement projet écoles                    | 0.00          | 0.00          |
| Financement FGC d'information Forum Burkina  | 5'754.00      | 0.00          |
| Allocations FGC pour frais de gestion        | 44'302.50     | 47'375.00     |
| Total produits des fonds affectés            | 430'224.73    | 434'106.15    |
| <b>Produits de fonds libres</b>              |               |               |
| Produits de manifestations                   | 2'210.17      | 20'872.50     |
| Produits de prestations de services          | 300.00        | 0.00          |
| Cotisations                                  | 2'355.00      | 910.00        |
| Dons   | 1'005.00      | 0.00          |
| Produits bancaires                           | 120.25        | 333.70        |
| Dissolution de provisions                    | 111.00        | 3.00          |
| Produits de l'écotourisme                    | 1'204.32      | 0.00          |
| Total produits des fonds non-affectés        | 7'305.74      | 22'119.20     |

|                           |                   |                        |
|---------------------------|-------------------|------------------------|
| <b>TOTAL DES PRODUITS</b> | <b>437'530.47</b> | <b>SFr. 456'225.35</b> |
|---------------------------|-------------------|------------------------|

## CHARGES

|   | Au 31.12.2012 | Au 31.12.2011 |
|---|---------------|---------------|
| <b>Charges directes de projets/fonds FGC</b>          |               |               |
| Charges directes projet Inyonga – Tanzanie 10-01      | 31'174.83     | 147'467.15    |
| Charges directes projet Inyonga – Tanzanie 12-14      | 158'890.00    | 0.00          |
| Charges directes projet Selous – Tanzanie 10-20       | 8'432.00      | 79'258.00     |
| Charges directes projet AFAUDEB – Burkina Faso 10-21  | 90'004.00     | 160'006.00    |
| Charges directes projet AFAUDEB – Burkina Faso 12-32  | 80'004.00     | 0.00          |
| Charges directes projet Loterie Romande               | 11'663.40     | 0.00          |
| Charges directes projet écoles                        | 0.00          | 0.00          |
| Charges directes projet d'information Forum Burkina   | 5'754.00      | 0.00          |
| Total Charges directes de projets/fonds FGC           | 385'922.23    | 386'731.10    |
| <b>Charges directes de projets/fonds propres</b>      |               |               |
| Participation projet Tz Inyonga                       | 0.00          | 0.00          |
| Participation projet Selous                           | 0.00          | 5'239.33      |
| Participation projet BF                               | 0.00          | 249.00        |
| Total Charges directes de projets/fonds propres       | 0.00          | 5'488.33      |
| <b>Frais administratifs</b>                           |               |               |
| Salaires  | 25'472.80     | 32'750.40     |
| Assurance accidents                                   | 551.00        | 551.00        |
| LPP   | 1'079.40      | 1'065.00      |
| Assurance maternité/Allocations familiales/AVS/AI/APG | 5'248.10      | 5'049.20      |
| Location bureau                                       | 6'661.80      | 6'661.80      |
| Charges locatives                                     | 595.80        | 595.80        |
| Assurance RC  | 105.00        | 105.00        |
| Fournitures de bureau                                 | 118.40        | 101.20        |
| Imprimés et documentation                             | 310.50        | 817.40        |
| Affranchissements                                     | 159.90        | 126.95        |
| Télécommunications                                    | 2'127.90      | 1'802.90      |
| Cotisation et participation financière FGC            | 4'138.00      | 4'239.00      |
| Dons/cotisations                                      | 150.00        | 300.00        |
| Frais de réunion                                      | 124.15        | 79.85         |
| Consommables informatique                             | 0.00          | 352.95        |
| Services bancaires                                    | 11.60         | 9.75          |
| Révision des comptes                                  | 3'000.00      | 3'000.00      |
| Catalogues et imprimés                                | 0.00          | 105.00        |
| Site internet   | 197.00        | 197.00        |
| Déplacements missions                                 | 1'911.85      | 4'392.80      |
| Per diem missions                                     | 2'040.00      | 3'300.00      |
| Frais manifestations                                  | 0.00          | 11'332.36     |
| Amortissements  | 502.06        | 502.07        |
| Total frais administratifs                            | 54'505.26     | 77'437.43     |

|                          |                        |                        |
|--------------------------|------------------------|------------------------|
| <b>TOTAL DES CHARGES</b> | <b>SFr. 440'427.49</b> | <b>SFr. 469'656.91</b> |
|--------------------------|------------------------|------------------------|

|                        |                       |                        |
|------------------------|-----------------------|------------------------|
| Résultat de l'exercice | -2'897.02             | -13'431.56             |
|                        | <b>SFr.437'530.47</b> | <b>SFr. 456'225.35</b> |

# TABLEAU DE VARIATION DES FONDS POUR PROJETS

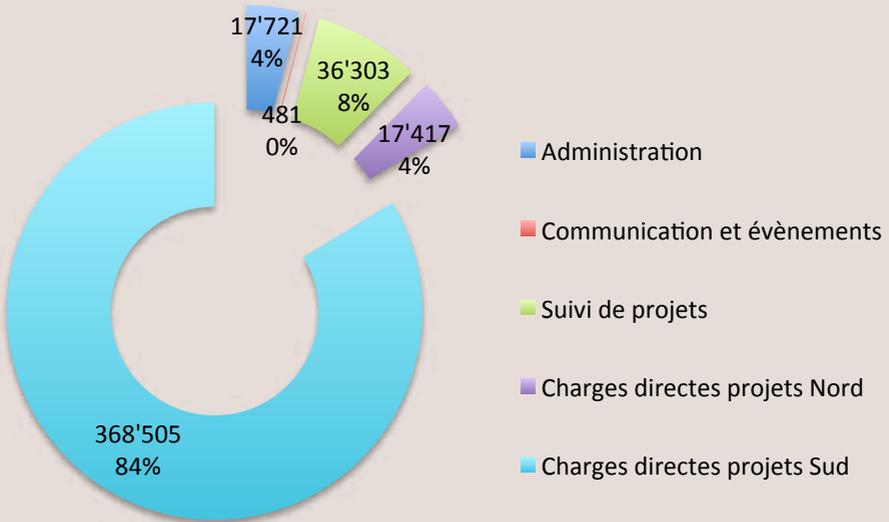
## ANNÉE 2012

| Fonds affectés              | Solde initial<br>1.1.2012 | Attributions      | Utilisation       | Frais de gestion | Transferts internes | Solde final<br>31.12.2012 |
|-----------------------------|---------------------------|-------------------|-------------------|------------------|---------------------|---------------------------|
| Tanzanie - Inyonga 11-01    | 33'894.41                 |                   | 31'174.83         | 3'215.00         |                     | -495.42                   |
| Tanzanie - Inyonga 12-14    | 0.00                      | 181'000.00        | 158'890.00        | 19'837.50        |                     | 2'272.50                  |
| Tanzanie - Selous           | 16'429.82                 |                   | 8'432.00          |                  |                     | 7'997.82                  |
| Burkina Faso 10-21          | 60'246.00                 | 41'535.00         | 90'004.00         | 11'250.00        |                     | 527.00                    |
| Burkina Faso 12-32          | 0.00                      | 161'304.00        | 80'004.00         | 10'000.00        |                     | 71'300.00                 |
| Projet info Burkina         | 34'380.00                 |                   | 5'754.00          |                  |                     | 28'626.00                 |
| Projet écoles               | 5'576.00                  |                   |                   |                  |                     | 5'576.00                  |
| Projet expo photo           |                           | 41'145.00         | 11'663.40         |                  |                     | 29'481.60                 |
| <b>TOTAL Fonds Affectés</b> | <b>144'950.23</b>         | <b>430'560.00</b> | <b>385'922.23</b> | <b>44'302.50</b> | <b>0.00</b>         | <b>145'285.50</b>         |
| Fonds propres               | Solde initial<br>1.1.2012 | Attributions      | Utilisation       | Frais de gestion | Transferts internes | Solde final<br>31.12.2012 |
| Capital                     | 3'521.57                  |                   |                   |                  | -2'897.02           | 624.55                    |
| Résultat de l'exercice      |                           | -2'897.02         |                   |                  | 2'897.02            | 0.00                      |
| <b>TOTAL Fonds Libres</b>   | <b>3'521.57</b>           | <b>-2'897.02</b>  | <b>0.00</b>       | <b>0.00</b>      | <b>0.00</b>         | <b>624.55</b>             |

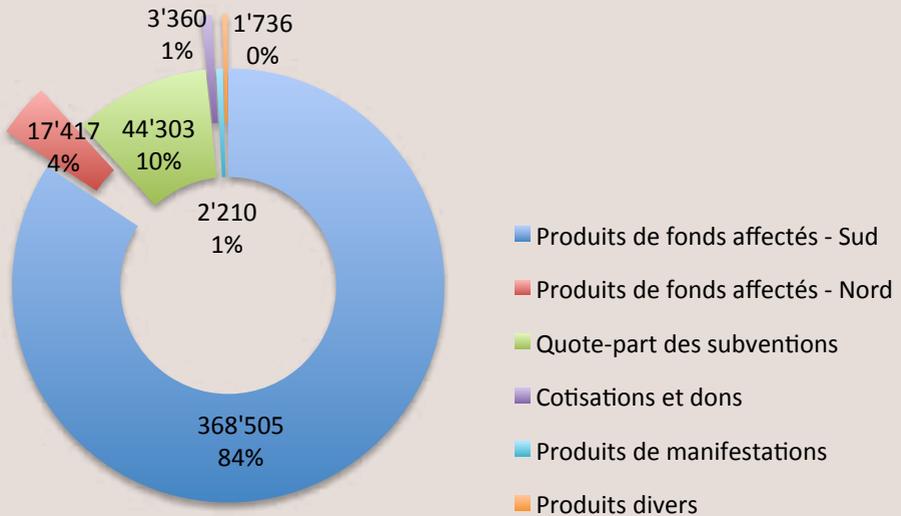
## ANNÉE 2011

| Fonds affectés              | Solde initial<br>1.1.2011 | Attributions      | Utilisation       | Frais de gestion | Transferts internes | Solde final<br>31.12.2011 |
|-----------------------------|---------------------------|-------------------|-------------------|------------------|---------------------|---------------------------|
| Tanzanie - Inyonga 11-01    | 71'949.56                 | 185'948.00        | 206'503.15        | 17'500.00        |                     | 33'894.41                 |
| Tanzanie - Selous           | 94'562.82                 | 11'000.00         | 79'258.00         | 9'875.00         |                     | 16'429.82                 |
| Burkina Faso 10-21          | 43'252.00                 | 197'000.00        | 160'006.00        | 20'000.00        |                     | 60'246.00                 |
| Projet info Burkina         | 34'380.00                 |                   | 0.00              |                  |                     | 34'380.00                 |
| <b>TOTAL Fonds Affectés</b> | <b>244'144.38</b>         | <b>393'948.00</b> | <b>445'767.15</b> | <b>47'375.00</b> | <b>0.00</b>         | <b>144'950.23</b>         |
| Fonds propres               | Solde initial<br>1.1.2012 | Attributions      | Utilisation       | Frais de gestion | Transferts internes | Solde final<br>31.12.2012 |
| Capital                     | 16'953.13                 |                   |                   |                  | -13'431.56          | 3'521.57                  |
| Résultat de l'exercice      |                           | -13'431.56        |                   |                  | 13'431.56           | 0.00                      |
| <b>TOTAL Fonds Libres</b>   | <b>16'953.13</b>          | <b>-13'431.56</b> | <b>0.00</b>       | <b>0.00</b>      | <b>0.00</b>         | <b>3'521.57</b>           |

# RÉPARTITION DES CHARGES 2012



# RÉPARTITION DES REVENUS 2012



fonctionnement sont minimales, et sont constitués principalement par les charges du bureau (moins de 20'000.- Frs) et les frais de suivi des projets (missions sur le terrain et salaire mi-temps du Chargé de projets). Pour couvrir ces coûts, la principale source de revenus reste la quote-part des subventions que l'ADAP peut utiliser pour la gestion des projets (12.5% des fonds obtenus pour les projets). Ce montant est complété par les dons et cotisations ainsi que par les revenus dégagés par la participation à des manifestations. L'ensemble de ces recettes ne permet toutefois pas de récompenser les efforts fournis par les bénévoles, dont le précieux travail garantit la vie de l'association. C'est pourquoi, en 2012, l'ADAP a commencé à développer ses activités en Suisse, par le lancement de projets de sensibilisation du public sur les thématiques qu'elle traite. Ces projets permettent d'une part à l'ADAP d'être mieux connue, et offrent, d'autre part, des entrées financières supplémentaires pour rémunérer le travail de ses membres actifs et couvrir partie des coûts de fonctionnement du bureau de Genève. Ainsi, l'ADAP compte asseoir la viabilité de son bureau de Genève afin de continuer à développer des projets novateurs et de qualité autour des aires protégées d'Afrique... et bientôt peut-être aussi sur d'autres continents !

# REMERCIEMENTS



# UN GRAND MERCI

## À TOUS LES MEMBRES ET AUX PARTENAIRES DE L'ADAP

### Partenaires financiers

- Commune de Carouge
- Commune de Versoix
- Direction du Développement et de la Coopération (DDC)
- État de Genève
- Lotterie Romande
- Ville de Genève

### Crédits Photos

- Carole Dubois
- Sébastien Dubouchet
- Yves Hausser
- Malini Pittet
- Florian Reinhard
- Arnaud Rodier
- Romain Tagand
- Hélène Weber

### Partenaires opérationnels

- Association Labarje
- Association La Comète
- Chambre de l'économie sociale et solidaire-APRES GE
- Fédération Genevoise de Coopération (FGC)
- Fondation Gloriamundi
- Haute Ecole du Paysage, de l'Ingénierie et de l'Architecture (HEPIA)
- Réseau Interdisciplinaire Biosécurité (RIBIOS)
- Sokoine University of Agriculture – Faculty of Forestry and Nature Conservation
- Small Industries Development Organisation (SIDO)
- Tanzania Natural Resource Forum (TNRF)
- Tanzanie Wildlife Research Institute (TAWIRI)
- Université de Ougadougou





Association pour le développement des Aires Protégées  
15 rue des Savoises, 1205 Genève  
(+41 22) 320 76 75  
info@adap.ch, CCP: 17-212756-1  
www.adap.ch